

**RAPPORT DE VISITE**  
**DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE**  
**DREYER**  
Parcelle BK0074  
**Commune : VEDENE**

N° de dossier : ved\_0206\_bk0074



N° de dossier : ved\_0206\_bk0074

Diagnostic réalisé sur la commune de : VEDENE  
Contrôle périodique

Date de la visite : 03/07/2018

Compte rendu fait en date du : 12/07/2018

Organisme de contrôle : **PAPERI Environnement et Mesures**

Nom du contrôleur : SABATHIER Michael

N° téléphone : - - - -

### INFORMATIONS GENERALES

#### Coordonnées de la propriété

Adresse terrain : 610 AVENUE VIDIER

Parcelle et parcelles associées : BK0074 -

#### Coordonnées du propriétaire

Nom Prénom : DREYER

Adresse : 610 AVENUE VIDIER  
84270 VEDENE

Tél : 06 32 96 66 62

**Personne présente** : DREYER M ARGELLIER

610 AVENUE VIDIER  
84270 VEDENE - FRANCE

### CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nature de l'immeuble : Etablissement industriel

*Si autre que domestique, nature de l'activité :*

Population maximale : 25 employés soit 13EH

Année d'achèvement :

Année de réalisation de l'ANC :

Observations : Un bloc sanitaire composé :

2 WC

1 douche

1 lavabo

Un réfectoire composé :

1 évier

### CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle (m<sup>2</sup>) : 2865

Pente du terrain : Faible <5%

Alimentation en eau potable : Publique

Captage d'eau :

Consommation humaine ? :

Autre usage :

Distance par rapport au dispositif de traitement (m) :

#### Sur le terrain

Non

#### Sur le terrain voisin :

Non identifié

Destination des eaux de pluie : Infiltration sur la parcelle

### COMPOSITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un ouvrage de prétraitement : Oui  
Présence d'un ouvrage de traitement : Non  
Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système : Non  
*Si oui, préciser :*

### Respect des distances réglementaire, le traitement est-il positionné à au moins

- 5 m de l'habitation : Trait. abs.
- 3 m de tout arbre : Trait. abs.
- 3 m des limites de propriété : Trait. abs.
- 35 m d'un forage pour la consommation humaine : Trait. abs. *Si non, distance /au dispositif (m) :*

### Aménagement du dispositif

Pas de recouvrement par revêtement étanche : Trait. abs.  
Pas de circulation ou stationnement de véhicule : Trait. abs.

### LA COLLECTE DES EAUX USEES

Eaux ménagères et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Oui  
Eaux vannes et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Non  
Existe-t-il des regards de collecte : Oui  
Regard accessible : Oui *Si oui, présent il des signes d'altération : Non*  
L'écoulement se fait-il correctement ? Oui *Stagnation d'eaux dans le regard ? Non*  
Dépôt de matière en fond de regard ? Non *Présence d'odeur ? Non*

### Observations sur la collecte :

### LE PRETRAITEMENT

Eaux Vannes (EV) et Eaux Ménagères (EM) prétraitées séparément : Non  
Le prétraitement est-il accessible ? : Oui

#### - Fosse toutes eaux :

Fosse : **Accessible**  
Volume de la fosse: **Inconnu**  
Eaux collectées : **Eaux vannes & Eaux ménagères**  
Etat : **Début de Corrosion**  
Branchements : **Corrects**  
Matériaux de la fosse : **Béton**

#### - Préfiltre(s) :

Préfiltre(s) : **Accessible(s)**  
Préfiltre intégré : **Non**  
Etat : **Corrosion**

### Observations :

### VENTILATION

Existe-t-il une ventilation primaire, en amont de la fosse ? : Non *Est-elle conforme ?*  
Existe-t-il une ventilation secondaire, en aval de la fosse ? : Non *Est-elle conforme ?*

### VIDANGE-ENTRETIEN

Date de la dernière vidange : 10/01/2018  
Document justificatif : Oui  
Volume vidangé (m<sup>3</sup>) :  
Mesure du volume de boue : La hauteur de boues est inférieure à la moitié de la hauteur de la fosse  
Nom du vidangeur : SUEZ

## LE TRAITEMENT

Absence : Oui

Eaux non traitées : Eaux vanes & Eaux ménagères

Bon fonctionnement des ouvrages ? : Non concerné car pas de traitement.

Le dimensionnement du traitement est-il connu ? : Non

Si oui, préciser les caractéristiques connues ou relevées

:

**Observations :** Absence de traitement, rejet direct en puisard

## REGARDS

**Regards :**

Présence

**De répartition**

Non

**De bouclage**

Non

Accessible :

État :

Stagnation d'eau :

Bonne répartition des effluents /

bon écoulement :

Odeurs :

Dépôt au fond :

**Observations :**

**Regards de bouclage :**

**Observations :**

**Regards de contrôle :**

## AUTRES DISPOSITIFS (Filières agréées)

Dispositif(s) : Pas d'autres systèmes

Description :

## RELEVAGE

**Prétraitement**

**Traitement**

**Exutoire**

Relevage vers :

Bon fonctionnement : Pas de relevage à contrôler

## REJET

**Rejet d'effluents**

**Infiltration (Rejet en sous-sol)**

**Milieu superficiel**

Effluents traités :

Pas de rejet

Pas de rejet

Effluents prétraités :

Eaux vanes & eaux ménagères

Pas de rejet

Effluents bruts :

Pas de rejet

Pas de rejet

Exutoire : Puisard

Etat de l'exutoire : CORRECT

Si puits d'infiltration, dérogation préfectorale ou une étude hydrogéologique : Non

Si rejet hors parcelle, autorisation du propriétaire ? :

**Observations :**

**EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<b>Non respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en demeure de réaliser une installation conforme</li> <li>• Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</li> </ul>		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>• Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	<b>Installation non-conforme Article 4 – cas c)</b> > • Travaux dans un délai de 1 an si vente	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>• Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>	<b>Installation non-conforme &gt;Risque environnemental avéré Article 4 – cas b)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>• Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</li> </ul>		

> : Votre situation, si travaux nécessaires. Si rien n'est côché : absence de défaut pour les installations.

## SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation :



Photographies :



Emplacement du prétraitement



Emplacement FTE

## CONCLUSIONS

### Non conforme sans risques

*Un système d'assainissement non collectif étant par nature enfoui, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du SPANC du Grand Avignon, au moment de la visite.*

*Le présent rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir. Il est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1-1 du Code la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.*

#### Filière d'assainissement non collectif de l'immeuble cadastré BK0074 à VEDENE :

- prétraitement assuré par une fosse toutes eaux de volume inconnu.

#### Points de non-conformité :

Volume de la fosse inconnu.

Absence de traitement au regard de la réglementation : le puisard ne peut pas être utilisé comme dispositif d'évacuation des eaux usées.

#### Travaux nécessaires à la mise en conformité (sans délai imposé) :

Déterminer le volume de la fosse, si celui-ci est inférieur à 5500L, mettre en place un dispositif de prétraitement adapté à la capacité d'accueil du logement.

Mettre en place un dispositif de traitement adapté à la capacité d'accueil du logement et à la nature du sol, par l'intermédiaire d'une étude de sol à la parcelle. Celui-ci devra se situer à plus de 35m de tout forage destiné à la consommation humaine.

#### Observations / Recommandations :

Mettre en conformité les ventilations (à minima diamètre 100mm, au-dessus du faîtage, extracteur d'air).

**En cas de vente, les travaux « nécessaires » et « nécessaires à la mise en conformité » devront être réalisés dans un délai de 1 an par le nouveau propriétaire, suivant la date de l'acte de vente.**

**Dans le cas où une étude de sol serait à réaliser, une demande d'autorisation d'un système d'assainissement devra être complétée et retournée au SPANC pour validation du projet.**

**Lors de l'exécution des travaux, il sera nécessaire de contacter le SPANC du Grand Avignon (5 jours avant remblaiement) afin que celui-ci effectue une contre visite pour contrôler la bonne réalisation des travaux.**

*Nous rappelons au(x) propriétaire(s) que les ouvrages d'assainissement doivent rester accessibles pour en permettre l'entretien ainsi que les contrôles. Les bordereaux de vidange ou autres factures doivent être tenus à disposition du SPANC.*

Avignon, le

**16 JUIL. 2018**

Pour le Président

Le Vice-président délégué au SPANC

Joël FOUILLER

